

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2017

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE, Adjointes – M Michel DABOUT - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV – M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEU.

Excusés : M Pascal DROCCHI, Mme Michelle LEGRY donne pouvoir à Mme Martine LETARTRE, M Philippe GANNE donne pouvoir à M Michel MARESCOT.

Secrétaire de séance : M Michel DABOUT.

- Informations de Monsieur le Maire
  - M MARESCOT annonce au Conseil Municipal que M Thierry BONVOISIN a démissionné de son poste de conseiller municipal et comme il se doit, en faire part aux Conseillers municipaux lors de la séance qui suit cette décision.
  - Devant les difficultés rencontrées dans le dossier des travaux du chemin du Bois de Beauvais, la commune a dû prendre l'aval d'un avocat par le biais de notre assureur pour clôturer plus rapidement ce dossier qui représente des travaux de près de 140 000€ pour lesquels la commune n'est nullement responsable.
  - Projets 2018, orientation à prendre :
    - Travaux au Grand Bec (effacement de réseaux) à programmer.
    - Voirie allée du jardin madame à programmer.
  - WC rue des Bains :
    - bilan 2017 : La location estivale 2017 a coûté 796€30 TTC mais les travaux pour la préparation du site qui s'est avérée difficile (mur nécessaire pour la pente du versant abrupte), s'élèvent à 11 675€18 TTC.
    - projet 2018 à étudier : maintien de la location ou construction.
  - Fréquentation du RAM : un point est fait sur la fréquentation.
  - Pas de production de miel cette année. Réflexion sur la méthode et un nouvel emplacement, peut-être près du bâtiment de la Licorne.
  - Divers remerciements d'administrés.
- Décision budgétaire modificative n°3 : achat d'un souffleur

Nécessité d'acheter un souffleur pour remplacement d'un matériel vétuste pour un montant de 550€ HT soit 660€ TTC, non prévu au budget primitif 2017.  
Proposition de prélever 700€ des dépenses imprévues (020) pour les placer à l'article 2158.  
Accord du Conseil.
- Décision budgétaire modificative n°4 : achat d'un matériel pour destruction de documents

Nécessité d'acheter un matériel pour destruction de documents, non prévu au budget primitif 2017. Un prêt de matériel va être fait prochainement pour essai.  
Proposition de prélever 1 000€ des dépenses imprévues (020) pour les placer à l'article 2183.  
Accord du Conseil.
- Commissions communales

Suite aux différentes démissions depuis les élections municipales, proposition de remettre à jour les différentes commissions :

- Commission des Finances – Budget – Personnel :

Michel MARESCOT, Sylvaine de KEYZER, Michelle LEGRY, Pascal DROCCHI, Jean-Paul HAUVEL et Martine LETARTRE

- Commission de l'Urbanisme – Logement – Travaux – Sécurité – Développement durable :

Michel MARESCOT, Catherine FILIPOV, Jean-Claude LE MOINE, Alain FAURE, Jean-Paul HAUVEL, Michel DABOUT et Olivier PONTHEU

- Commission Jeunesse – Culture – Animations – Enseignement – Associations – Commerce – Communication :

Michel MARESCOT, Sylvaine de KEYZER, Sophie DIERRE, Catherine FILIPOV, Pascal DROCCHI, Martine LETARTRE, Michel DABOUT, Michelle LEGRY

- Commission d'Appel d'Offres :

o Président : Michel MARESCOT

o Titulaires : Sylvaine de KEYZER, Sophie DIERRE, Michel DABOUT, Jean-Paul HAUVEL et Olivier PONTHEU

o Suppléants : Pascal DROCCHI, Michelle LEGRY, Philippe GANNE et Jean-Claude LE MOINE

- Commission Communale d'Action Sociale :

o Président : Michel MARESCOT

o Elus : Sylvaine de KEYZER, Sophie DIERRE, Catherine FILIPOV, Martine LETARTRE, Michelle LEGRY, Pascal DROCCHI

o Personnes nommées par le Conseil Municipal : Florence GAFFÉ, Jacqueline TARDIF, Claudine TIHY, Maryse WEITER, Renée TRAVAGLINI, Anne ROULLAND et Jeanne MAREST.  
Accord du Conseil.

• Personnel (fin d'année)

Demande de la trésorerie de délibérer concernant les chèques-cadeaux de 30€ offerts par la commune à chaque employé communal pour la fin d'année.  
Accord du Conseil.

• Contrats des employés :

o Administratif : 1 renouvellement en CDD pour l'APC et 1 transformation en CDI pour le secrétariat

o Technique : 2 renouvellements de CDD et 1 embauche

Accord du Conseil.

• Indemnités de conseil de Mme la Trésorière Principale

Attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des établissements publics locaux, au bénéfice du Receveur Municipal de la Commune.  
Accord du Conseil pour un taux à 100%.

• Convention d'honoraires d'avocat

Nécessité pour la commune de prendre un avocat pour une mission d'assistance juridique dans la gestion du contrat de location-gérance avec le SAS le Petit Casino. La convention sera établie avec Maître FAVRE Frédérique, avocat au cabinet Concept Avocats AARPI à Saint Lô.

Les honoraires seront facturés de la façon suivante :

- Prestations intellectuelles de l'avocat : 110€ HT / h,

- Prestations administratives : 80€ HT / h,

- Frais annexes (déplacements, photocopies, envois postaux en recommandé...).

Accord du Conseil.

- Renouvellement des contrats CNP 2018 (assurance du personnel communal)  
pour un montant de 11 916,85€ par an.  
Accord du Conseil.
- Loyers communaux 2018 :
  - Les loyers des logements augmentent très légèrement de + 0,9% selon l'IRL,
  - Les baux commerciaux augmentent de 1,03%.Accord du Conseil
- Les tarifs communaux (concession de cimetière, droit de place, échafaudage) restent au même tarif qu'en 2017.  
Le Conseil rajoute le tarif lors des brocantes dans le Garage : location pour les particuliers à 4€/m/j et pour les professionnels à 5€/m/j.  
Accord du Conseil
- Droits de terrasse 2018  
Proposition pour les 2 commerces concernés d'augmenter le tarif à 1 000€ mais pour toute l'année 2018.  
Accord du Conseil.
- Recensement de la population 2018 :
  - Désignation du coordonnateur et des 3 agents recenseurs
  - Rémunération :
    - Le coordonnateur bénéficiera d'heures supplémentaires ou d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement ainsi qu'un forfait de 16,16 € par séance de formation.
    - Les agents recenseurs percevront un forfait de 700€ brut chacun pour cette mission ainsi que le versement de frais de transport pour les districts éloignés du Bourg (selon justificatifs) et la somme de 16,16 € pour chaque séance de formation.
- Subventions :
  - de ravalement  
Demande de subvention d'1 habitante au 23 rue de la Cour du Pont pour des travaux de ravalement de façades sur sa propriété, pour un montant de 6 342,00€.  
Proposition de lui octroyer la somme de 634€ correspondant à 10% du montant des travaux et après contrôle conforme de l'ARIM des Pays Normands.  
Accord du Conseil.
  - Association des Amis de Trouville  
Proposition d'octroyer une subvention d'un montant de 400€ pour une participation globale aux frais d'avocat, de procédure et d'études dans le dossier du clapage des sédiments de dragage de l'entretien du port de Rouen au large du littoral du Calvados.  
Accord du Conseil
- Modification du règlement de cimetière

Le Conseil est invité à prendre acte de la modification du règlement de cimetière, plus précisément l'article 17. L'arrêté de Monsieur le Maire donnera des précisions sur les constructions des caveaux.

Accord du Conseil

- Plan d'action « frelon asiatique »  
Proposition de signature d'une convention avec la Fredon pour que la commune participe au plan de lutte contre le frelon asiatique dans le Calvados.  
Accord du Conseil
  
- Vente d'un véhicule  
Proposition d'achat du buggy pour 400€.  
Accord du Conseil
  
- Taxe de séjour 2018  
Suite à la demande de modification de la délibération de 2016 et à l'absence de réponse des services de l'Etat, le tarif des taxes de séjour n'a pu être appliqué pour 2017. Demande de délibérer à nouveau à ce sujet pour une application qu'en 2019.  
Accord du Conseil
  
- Travaux de réalisation d'un mur, chemin de la vide sous le bois  
Pour la future entrée et conformément aux précédentes délibérations. Devis le moins-disant pour un montant de 2 870€ HT soit 3 444€ TTC.  
Accord du Conseil
  
- Travaux de création d'un entourage au Calvaire  
Les travaux de réfection du Calvaire démarrant très prochainement, demande de validation de la préparation des travaux et le dépôt de tout venant.  
Proposition de :
  - de demander des devis pour mettre une clôture d'art et des piliers de portail identiques aux anciens (photo d'archive)
  - demander une subvention au Conseil DépartementalAccord de principe du Conseil
  
- Questions diverses
  - Primes 2015  
Suite au contrôle des comptes pour l'année 2015 par la DGFIP, Mme la Trésorière demande de régulariser l'attribution des primes du personnel en 2015 par une délibération.  
Accord du Conseil
  
  - Résiliation marché architecte Casino  
Suite aux difficultés rencontrées avec l'architecte, M DEFRANCE, la municipalité a décidé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle du Casino. La commune doit payer une indemnité de résiliation d'un montant inférieur à 2 000€ TTC.  
Accord du Conseil
  
  - Traceuse pour le stade

Après consultation de 3 entreprises, il est proposé le devis de l'entreprise AGRIAL pour un montant de 789,60€ TTC.

Accord du Conseil

○ Location du Garage

Proposition de louer le Garage (sans le logement ni le jardin) et en l'état, par des particuliers ou des entreprises pour une animation (200 personnes maximum) sur une journée et pour un montant de 500€. La fourniture de tables et/ou de chaises sera facturée en plus du prix initial.

La commune décline toute responsabilité puisqu'elle loue le Garage en l'état.

Accord du Conseil

○ Location d'une pièce près du presbytère

Proposition de louer une pièce attenante et indépendante du presbytère qui est actuellement inoccupée pour un montant de 100€ par mois charges comprises.

Accord du Conseil

○ Déspecialisation

Proposition de déspecialiser le salon de coiffure en métier de bouche en boulangerie-pâtisserie.

Accord de principe du Conseil

○ Vitesse

M PONTHEU a remarqué que les voitures roulent très vite devant la mairie. Proposition de refaire un ralentisseur au niveau du calvaire et de solliciter un projet au Conseil Départemental.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT



